

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2023-77

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2;

Vu le projet d'arrêté fixant la hausse du taux de la surprime « catastrophes naturelles »;

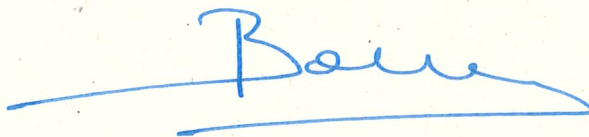
Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 14 décembre 2023,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 18 décembre 2023.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Christophe BORIES